

PROCÉDURE VIGIPIRATE

service émetteur : direction de la sécurité destinataires : FRUP et assimilées maisons rattachées services	dernière mise à jour : 29 10 2014
--	-----------------------------------

1. LE PLAN VIGIPIRATE

Le plan vigipirate est un plan gouvernemental de lutte contre le terrorisme, qui prend acte du maintien durable de cette menace à un niveau élevé.

Le code d'alerte du plan vigipirate a été simplifié : il n'existe désormais plus que deux niveaux d'alerte, matérialisés par un logo visible dans l'espace public.

- un niveau de vigilance qui peut être renforcé temporairement, géographiquement et sectoriellement pour faire face à une menace particulière ou à une vulnérabilité ponctuelle :



- et un niveau d'alerte attentat pour faire face à une menace imminente. Des consignes spécifiques émaneront directement de la préfecture de police.



un site gouvernemental recense les informations disponibles :
<http://www.risques.gouv.fr/menaces-terroristes/le-plan-vigipirate>

La présente procédure a pour objet de présenter les différentes consignes applicables sur le site :

- des consignes générales applicables à tous
- des consignes spécifiques adaptées aux différentes installations

2. LES CONSIGNES GENERALES

a. LES MESURES D'ORDRE GENERAL

- Le plan VIGIPIRATE doit s'intégrer à une procédure de gestion de crise qui doit prévoir une cellule de crise.
- Il est nécessaire de tester de manière inopinée la connaissance de cette procédure.

Il convient également :

- o de sensibiliser le personnel et les usagers (Affiche de sensibilisation);
- o de surveiller les abords et les bâtiments ;
- o de ne pas laisser les bagages sans surveillance et non étiquetés ;
- o de ne pas toucher à l'objet ou bagage et faire un périmètre de sécurité (100 mètres)
- o de contrôler les livraisons (le contenu des livraisons doit être vérifié systématiquement).
- o d'utiliser des sacs poubelles transparents
- o de verrouiller les locaux non utilisés
- o de signaler tout comportement, objet ou bagage suspect au poste central de sécurité du 27 (01 44 16 66 00).

Annexe 1 – Affiche de sensibilisation VIGIPIRATE pour maisons et services

Annexe 2 - Position des logos VIGIPIRATE

Annexe 3 – consignes en cas de réception d'un appel téléphonique de menace à la bombe

b. SENSIBILISATION DU PERSONNEL

- L'affiche « CONSIGNES VIGIPIRATE » (Annexe 1) doit être positionnée à la vue de tous dans les bâtiments (maisons et services).
- une sensibilisation particulière du personnel de certains services ouverts au public (théâtre, colloques et congrès, restaurant universitaire/caféteria de la MI) est assurée par la direction de la sécurité.
- La direction de la sécurité est à la disposition des services et maisons (y compris FRUP et assimilées) pour expliquer les consignes.
- En cas de menace par téléphone, il est conseillé de s'aider de l'annexe 3.

3. LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES A CERTAINS SERVICES

a. PAVILLON ADMINISTRATIF, MAISONS

- Les portes ne doivent pas être en accès libre. dans les bâtiments équipés d'un contrôle d'accès, l'ouverture des portes doit être restreinte aux seules personnes qui utilisent une carte de contrôle d'accès. Les autres personnes doivent se faire connaître auprès du personnel d'accueil (bouton d'appel).
- La vigilance est accrue lors de l'organisation d'évènements (fêtes, cocktails, vernissages, colloques, etc). Exemples de mesures recommandées : vérification des sacs à main, rondes dans les locaux avant le début de la manifestation, coordination avec le service sécurité de la CIUP...)

et pour la Fondation des états-unis, en complément :

interdiction du stationnement de véhicules devant la maison bd Jourdan

b. MESURES SPÉCIFIQUES AU PC DE SÉCURITÉ (PC27)

- Les accès du parc sont contrôlés (vidéo protection).
- Le parc et les abords des maisons sont contrôlés (Rondes).
- En cas de comportement, objet ou bagage suspect, le PCS :
 - Envoie la patrouille
 - Appelle le cadre d'astreinte (0679594779) puis appelle les forces de l'ordre.
 - un périmètre de sécurité (100 mètres) est mis en place
 - Intervention police
- Le PC27 peut renforcer le PCSI.

c. MESURES SPÉCIFIQUES PC SÉCURITÉ INCENDIE

- La maison internationale et ses abords sont contrôlés (Ronde).
- En cas de comportement, objet ou bagage suspect, le PCS :
 - Envoie la patrouille
 - Appelle le cadre d'astreinte (0679594779) puis appelle les forces de l'ordre.
 - un périmètre de sécurité (100 mètres) est mis en place
 - Intervention police
- Le PCSI peut renforcer le PC27.

d. MESURES SPÉCIFIQUES DOMAINE

- Les portes ne sont pas en accès libre. Pour entrer, il faut utiliser sa carte de contrôle d'accès.

e. MESURES SPÉCIFIQUES COLLOQUE ET CONGRÈS

- Les clients sont sensibilisés au fait de ne pas laisser sans surveillance leurs sacs, colis, etc...
- En liaison avec les clients et le service de sécurité de la CIUP, mesures spécifiques à prendre en fonction de l'évènement (rondes avant le début de la manifestation, présence d'agents de sécurité...).



CONSIGNES VIGIPIRATE A L'ATTENTION DES USAGERS
VIGIPIRATE RULES

NE VOUS SÉPAREZ PAS DE VOS BAGAGES OU COLIS

PLEASE KEEP YOUR BAGS WITH YOU AT ALL TIMES

TOUT BAGAGE OU COLIS DOIT ÊTRE SOIGNEUSEMENT ETIQUETÉ

ALL BAGS MUST BE LABELLED WITH YOUR NAME

TOUT COMPORTEMENT, OBJET OU BAGAGE SUSPECT EST À SIGNALER IMMÉDIATEMENT A LA SÉCURITÉ DE LA CITÉ INTERNATIONALE

NUMERO D'APPEL : 01 44 16 66 00

ALL SUSPECT BEHAVIOUR, OBJECTS OR BAGS MUST BE DECLARED TO THE SECURITY

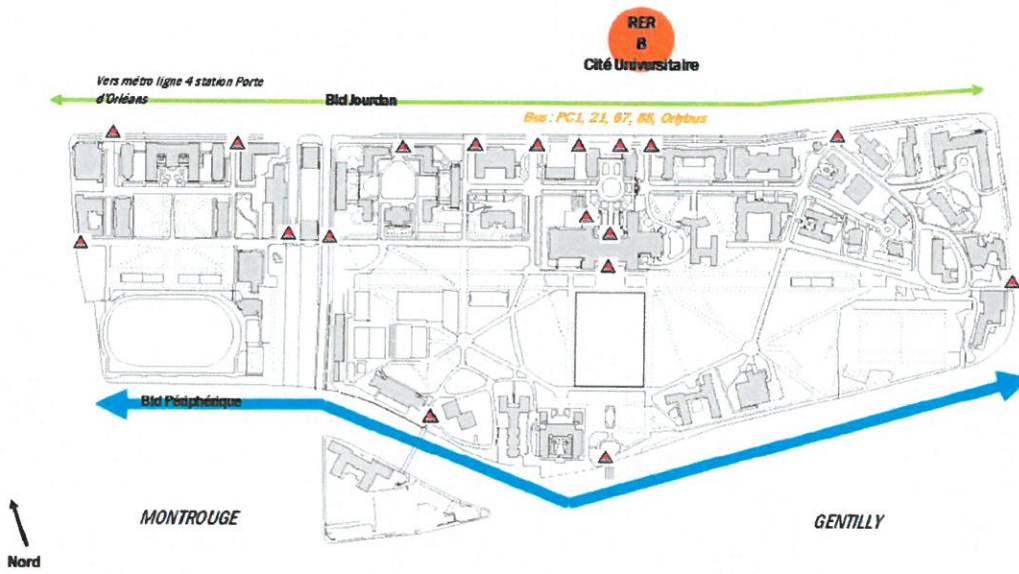
PLEASE CALL 01 44 16 66 00

NE PAS TOUCHER À L'OBJET OU BAGAGE ET FAIRE UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ DE 100 MÈTRES

DO NOT TOUCH ANY OBJECT OR BAG AND LEAVE A PERIMETER OF 100 METRES

Annexe 2

POSITION DE L’AFFICHAGE VIGIPIRATE



Annexe 3

**CONSIGNES EN CAS DE RÉCEPTION D'UN APPEL TELEPHONIQUE
DE MENACE A LA BOMBE**

services susceptibles de recevoir de tels appels :

- PC27
- PCMI
- Accueil PA
- Accueils maisons

dès que la nature de l'appel est identifiée, restez calme et essayez d'obtenir le plus d'informations possible pouvant être utiles aux forces de l'ordre (qui, où, quand, pourquoi).

Essayez de relever quelques informations également sur :

- Les caractéristiques de la voix (tonalité, accent, humeur)
- Les bruits de fond (circulation, musique, autres voix)

dès que possible, soit en cours d'appel téléphonique si vous pouvez faire passer le message à un collègue, soit dès que votre interlocuteur a raccroché, il faut appeler le PCS 27 (01 44 16 66 00).